



**ABONNEMENTS**

Un an . . . . . Fr. 6» — Fr. 3» —  
 Six mois :  
 Suisse . . . . . Fr. 6» — Fr. 3» —  
 Union postale » 12» — » 6» —  
 On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Paraisant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds

**ANNONCES**

suisse 20 d., offres et demandes  
 de place 10 ct. la ligne,  
 étrangères 25 centimes la ligne  
 Les annonces se paient d'avance.

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal.

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 32, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger.

**L'Horlogerie à l'Exposition de Milan**

Mercredi a eu lieu, à Neuchâtel, une séance du comité central de la Chambre suisse de l'Horlogerie, à laquelle assistaient M. le conseiller aux Etats R. Simen, commissaire général suisse à cette exposition, M. Alfred Georg, secrétaire de la Chambre de commerce de Genève et M. Degoumois, secrétaire de la section d'horlogerie de la Chambre cantonale bernoise du commerce et de l'industrie.

M. le commissaire général Simen a donné d'intéressants renseignements sur l'organisation de l'exposition, particulièrement sur celle de l'horlogerie et des branches annexes.

Il est acquis définitivement que cette industrie aura à sa disposition un salon, dont on ne peut encore déterminer aujourd'hui ni les dimensions ni l'agencement, qui dépendront du nombre des exposants et de celui des vitrines que leurs produits occuperont.

La participation de l'horlogerie et des branches annexes promet d'être fort brillante, plusieurs de nos meilleures maisons y ayant déjà adhéré et les adhésions d'autres étant attendues.

Comme le délai d'inscription est à la veille d'expirer, le comité central de la Chambre invite de la façon la plus pressante les fabricants qui ont l'intention d'exposer les produits de leur fabrication à Milan, de bien vouloir remplir, sans aucun délai, trois feuilles d'adhésion et de les remettre :

Les exposants genevois, au secrétariat de la Chambre du commerce, à Genève.

Les exposants vaudois et neuchâtelois, au secrétariat de la Chambre du commerce, à la Chaux-de-Fonds.

Les exposants soleurois, bernois et autres, au secrétariat adjoint de la Chambre cantonale du commerce, à Bienne.

Comme la Suisse participe officiellement à l'Exposition de Milan, on peut être certain qu'aucun des nombreux abus qui ont été relevés à Liège ne se produiront. Nos fabricants peuvent donc, sans arrière-pensée, s'inscrire comme exposants à Milan.

Quant aux frais, les exposants seront dégrevés, par la Confédération, des mêmes catégories de frais que lors de l'Exposition de Paris en 1900. Et, comme il n'est pas téméraire de compter sur des subventions cantonales, la question des frais ne doit pas entrer en ligne de compte.

Mais il faut se hâter d'adhérer, attendu qu'aucune tractation définitive ne peut être faite par le commissaire général concernant le salon de l'horlogerie, tant qu'il ne sera pas définitivement fixé, approximativement tout au moins, sur l'espace qu'il faudra réserver à nos exposants.

**Information**

Les intéressés peuvent demander des renseignements sur la maison

*H. Lindemann. N. Lindemann*  
 Joachimthalerstrasse, 1, Charlottenburg,  
 au Secrétariat général de la Chambre cantonale du Commerce, à la Chaux-de-Fonds.

**Deux nouvelles légations**

Le Conseil fédéral a décidé de présenter aux Chambres un projet de transformation des consulats de St-Petersbourg et de Yokohama en légations. D'après le projet du Conseil fédéral, cette transformation comporterait l'adjonction à ces deux légations, d'agents commerciaux.

**Les traités de commerce**

Aux négociations commerciales avec l'Autriche-Hongrie, la France et l'Espagne viendront s'ajouter les négociations avec le Portugal. Ce dernier pays désirerait en effet être mis au bénéfice des conditions accordées aux vins italiens et espagnols à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1906, date de l'entrée en vigueur du nouveau tarif douanier suisse. L'importation des vins portugais en Suisse ne s'élève d'ailleurs actuellement qu'à 70,000 francs par an et porte exclusivement sur les vins d'Oporto.

**La Loi sur les fabriques**

De Berne, 23 septembre, au *Journal de Genève* :

Le Département fédéral de l'industrie a livré aujourd'hui à la publicité l'avant-

projet de loi sur les fabriques, élaboré par MM. Rauschenbach, Campiche et Wegmann, inspecteurs fédéraux des fabriques. Il faut louer sans réserve ce procédé si démocratique, qui met l'opinion publique en demeure de se prononcer sur un projet de loi avant qu'il ait revêtu sa forme définitive. Une préconsultation de ce genre a eu lieu l'hiver dernier au sujet de la réorganisation militaire et a donné des résultats très favorables, qui auront encouragé M. Deucher à suivre l'exemple de son collègue du département militaire.

L'avant-projet de loi des inspecteurs des fabriques est accompagné d'un rapport tel qu'on pourrait l'attendre de fonctionnaires aussi expérimentés et qui aide grandement à voir clair dans ce compartiment assez obscur du droit industriel.

Disons tout de suite qu'à côté de quelques innovations contestables, l'avant-projet contient un grand nombre de dispositions nouvelles assez heureuses, et qui sont, pour la plupart suggérées par la pratique même. Ainsi l'avant-projet corrige sur divers points la raideur de la loi du 23 mars 1877, actuellement en vigueur, raideur qui rend l'application de cette loi ou injuste ou impossible. Tout d'abord, l'avant-projet admet qu'un fabricant puisse, en cas d'urgence imprévue, prolonger le travail au delà de la durée légale sans en avoir obtenu l'autorisation préalable. En pareil cas, il doit solliciter l'autorisation dès le lendemain, en articulant les raisons qui l'ont empêché de la demander plus tôt. Cela lui évitera d'être mis à l'amende sur la dénonciation d'ouvriers malveillants, ainsi que cela se pratique actuellement.

Dans le même ordre d'idées, l'avant-projet a le courage de démolir une disposition de pure façade de la loi de 1877, à savoir l'interdiction absolue du travail de nuit et du dimanche pour les femmes. Cette interdiction a valu au législateur fédéral, surtout à l'étranger, des éloges qu'il ne méritait nullement, attendu qu'il a été impossible de la mettre à exécution. Le Conseil fédéral s'en est tiré en décidant qu'en dépit de son texte formel la loi de 1877 n'était point applicable aux exploi-



tations — telles que les fabriques d'apprêtage de la broderie et les blanchisseries — qui ne sauraient se passer d'un travail de nuit des ouvrières. Plus sage que la loi de 1877, l'avant-projet attribue au Conseil fédéral le droit d'autoriser le travail de nuit de l'ouvrière dans les industries où il est indispensable.

L'innovation capitale de l'avant-projet réside dans la réduction à dix heures de la journée normale de travail, actuellement fixée à onze heures. Le rapport des inspecteurs motive ce progrès d'une façon plausible, tout en admettant que certaines industries, notamment les filatures de coton, ne devraient être soumises à la journée de dix heures qu'après l'écoulement d'un équitable délai d'adaptation.

Une série d'autres dispositions font droit aux revendications ouvrières dans une large mesure. Les plus importantes concernent l'exploitation ininterrompue, le délai de congé et les amendes infligées à l'ouvrier par son patron.

Ces dernières sont complètement abolies.

Quant au délai de congé, il est porté à cinq semaines en faveur de l'ouvrier congédié pour cause d'exercice d'un droit constitutionnel, pour incapacité de travail produite par maladie ou accident ou pour motif de service militaire. Le cas de prétendue protection de l'exercice d'un droit constitutionnel est notamment celui où l'ouvrier se fait renvoyer à cause de son affiliation à un syndicat incommode au patron ou à raison d'excitation à la grève. Les inspecteurs des fabriques reconnaissent qu'il est facile à l'employeur de renvoyer un ouvrier sans alléguer l'un des trois motifs qui portent le délai de congé de deux à cinq semaines. Néanmoins ils persistent dans leur proposition dans l'espoir qu'il se trouvera aussi des juges plus disposés à admettre les explications de l'ouvrier que celles de son patron. Ne vaudrait-il pas mieux renoncer totalement à édicter des prescriptions d'une application aussi délicate et irritante?

Pour les ouvriers employés à une exploitation industrielle ininterrompue, la durée du travail quotidien est réduite à huit heures, sans qu'il soit permis de diviser cette durée de façon à couper les heures de repos. Les fabriques travaillant jour et nuit seraient donc tenues d'organiser au moins trois équipes d'ouvriers, ce qui se justifie par la fatigue plus forte inhérente au travail de nuit.

Parmi les innovations contestables de l'avant-projet, il faut signaler l'élasticité excessive donnée à la notion de la fabrique et qui permettra au Conseil fédéral d'étendre l'application de la loi à la plupart des métiers, bien que ce domaine, ainsi que le reconnaissent les trois inspecteurs, appartienne encore aux cantons et que le législateur fédéral n'ait pas le droit de le soumettre à sa réglementation. Les inspecteurs des fabriques n'ont pas été mieux inspirés lorsqu'ils ont déféré aux autorités administratives, sans faculté de recours aux tribunaux, la connaissance des contraventions légères. Il convient de mieux respecter la séparation des pouvoirs.

Tout cela n'empêche pas l'avant-projet de loi des inspecteurs de constituer une bonne base de discussion et de préparer utilement la révision de la loi de 1877 sur les fabriques.

### M. Dubief en Suisse

M. Dubief, ministre du commerce de France, a rendu visite, mardi après-midi, au Palais fédéral, à M. Ruchet, président de la Confédération, et à M. Deucher, chef du Département fédéral du commerce. Cette visite n'avait aucun caractère officiel; cependant, au cours de l'entretien, il a été fait allusion à la question des négociations commerciales franco-suisse. L'impression qui résulte des conversations échangées est que l'on est également disposé des deux côtés à faire son possible pour arriver à bref délai à la conclusion d'un accord qu'il serait très désirable de voir aboutir avant le 1<sup>er</sup> janvier 1906.

M. Dubief a continué mercredi, son voyage, se rendant à Lucerne et à Zurich.

### Le « Modus Vivendi » avec l'Espagne

Dans sa séance de lundi matin le Conseil fédéral a approuvé le texte du rapport à l'Assemblée fédérale au sujet du règlement provisoire des relations commerciales entre la Suisse et l'Espagne.

Le rapport, très bref, fait l'historique des négociations et de leurs lenteurs. Tout ceci est déjà connu; mais la conclusion, qui soulève la question de compétence, est intéressante.

Au moment de conclure l'entente, dit le Conseil fédéral, nous avons examiné la question de savoir si sa ratification par les Chambres fédérales devait être réservée. Nous sommes arrivés à la conclusion négative.

En effet l'entente, toute provisoire et de courte durée, est simplement basée sur le traitement réciproque de la nation la plus favorisée, puisque la Suisse s'engage à faire bénéficier les produits espagnols, jusqu'au 31 décembre 1905, des taux du tarif d'usage actuel, puis, jusqu'au 31 mars 1906, des taux du nouveau tarif d'usage qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain; l'Espagne s'engage, de son côté, à appliquer aux produits suisses, pendant toute la durée de l'arrangement, ses droits les plus réduits, y compris les avantages du tarif B annexé à la convention hispano-suisse de 1892.

Or, les arrangements provisoires de cette nature, qui ne modifient pas le régime douanier applicable aux marchandises suisses à leur entrée sur le territoire des pays en cause, ont toujours été conclus par le Conseil fédéral sans qu'il eût préalablement demandé l'autorisation des Chambres et sans qu'il les eût soumis postérieurement à leur ratification.

Et le rapport cite, à titre de précédents, le traité de commerce provisoire avec la Serbie du 7 août 1879, l'arrangement avec la Belgique du 9 janvier 1880, l'échange de notes avec la Turquie du 22 mars 1890 et l'échange de notes avec la Bulgarie du 28 février 1897.

Tous ces arrangements ont été soustraits à la ratification de l'Assemblée fédérale, sans que cette dernière élève la moindre objection. Mais il est à prévoir que, pour le *modus vivendi* avec l'Espagne, il en sera autrement. La Ligue des paysans, dans une pétition adressée à l'Assemblée fédérale, soulève la question de compétence. Tandis que le Conseil fédéral demande aux Chambres de prendre acte de son rapport, la Ligue veut qu'elles soient appelées à se prononcer et les invite à refuser leur ratification. La question sera certainement reprise, dans la session actuelle par les représentants du groupe agraire et provoquera un débat étendu. Il serait bon, à défaut d'un texte de loi formel, que l'on fixât, une fois pour toutes, cette question de compétences en matière de conventions commerciales.

### Réclamations douanières

Il arrive fréquemment que les expéditeurs en Suisse de colis à destination de l'étranger accompagnés de bulletins d'affranchissement pour la reprise des droits de douane, trouvent trop élevé le montant des droits lors du retour du bulletin d'affranchissement et refusent de le payer. En même temps, ils chargent l'office de consignation de réclamer auprès de l'Administration étrangère que cela concerne pour cause de mise en compte de droits de douane trop élevés. Il y a lieu de procéder à l'avenir de la manière suivante dans les cas de cette nature:

1) L'expéditeur d'un colis à destination de l'étranger qui ne veut pas reconnaître les droits de douane mis en compte sur le bulletin d'affran-

chissement parvenu en retour et qui réclame contre ces droits doit, dans tous les cas, payer provisoirement à l'office de poste de consignation le montant de la mise en compte.

2) L'expéditeur doit ensuite remettre à l'office de poste de consignation une réclamation écrite contre la mise en compte des droits de douane, en y joignant le bulletin d'affranchissement. L'office de poste de consignation envoie la réclamation directement au bureau d'échange suisse par lequel le bulletin d'affranchissement est entré, afin qu'il la transmette à l'Administration étrangère que cela concerne. Pour cette transmission, l'expéditeur doit payer le droit de réclamation réglementaire de 25 ct., lequel est à représenter en timbre-poste sur la réclamation.

3) L'Administration des postes suisses décline toute obligation au sujet de ces réclamations douanières et elle ne se charge en outre de leur transmission que si l'Administration des postes du pays de destination ou l'entreprise de transport à laquelle le colis a été livré, soigne la transmission des réclamations de l'espèce.

### Le 23<sup>e</sup> congrès des ouvriers monteurs de boîtes

Ce congrès a eu lieu le 24 septembre, à Villeret. Il avait comme principal point à l'ordre du jour, la convention pour la boîte argent, métal et acier, qui prévoit la réglementation des conditions de travail sur les principes qui régissent la convention de la boîte or.

Si cette convention aboutit, elle aura pour résultat l'entrée dans le syndicat patronal des fabriques dissidentes et des ouvriers non fédérés travaillant les boîtes métal et argent, dans la Fédération ouvrière.

### Les richesses houillères de la Grande-Bretagne

La Commission spéciale que le gouvernement anglais avait chargée de déterminer les réserves en houille, dont la Grande-Bretagne pouvait disposer, est arrivée à une conclusion tout à fait satisfaisante.

L'Angleterre possède des gisements à 4.000 pieds de profondeur, d'une épaisseur minima d'un pied, qui n'ont pas encore été attaqués. On estime la houille qui peut en être extraite, à 100.914.668.167 tonnes, alors que de gisements situés à une plus grande profondeur encore, il sera possible de retirer 5.239.433.980 tonnes au minimum.

La production annuelle de la Grande-Bretagne atteint actuellement environ 232 millions de tonnes et les couches en exploitation peuvent fournir plus de 100.000 millions de tonnes, sans tenir compte des quantités considérables qui se trouvent soit sur le carreau des mines, soit dans les dépôts ou aillères. La consommation de la houille est donc par là amplement assurée pour plus de quatre siècles.

On pourrait toutefois reculer encore sensiblement ce délai par l'introduction de certaines méthodes plus pratiques et plus économiques.

L'emploi de machines à couper la houille en réduisant la perte produite par les explosifs; une meilleure préparation de la houille envoyée sur les marchés; un meilleur parti à tirer des sous-produits, dans la fabrication du coke, des briquettes du gaz; enfin, de meilleurs appareils de combustion, tant pour l'industrie que pour l'usage domestique, permettrait une économie annuelle des plus considérables.

La production de la houille en Angleterre ne s'est pas développée dans ces dernières années avec autant de rapidité qu'en Allemagne et aux Etats-Unis; la cause en est sans doute les prix sensiblement plus élevés de la main-d'œuvre, en Grande-Bretagne, partant les frais plus considérables d'exploitation.

La Commission est d'avis que, devant de semblables richesses, l'Angleterre n'a rien à craindre ni pour le présent, ni pour l'avenir, car, par suite de causes naturelles, la production et l'exportation de houille anglaise, subiront sans doute prochainement un ralentissement très grand.



**Brevets d'invention**

Horlogerie et Bijouterie

LISTE DES DESSINS ET MODÈLES

**Dépôts**

- N° 12414. 2 septembre 1905, 7 h. p. — Ouvert. — 8 modèles. — Couvre-rochets pour montres. — *Comptoir général de Vente de la montre Roskopf, Société anonyme V<sup>e</sup> Ch. Léon Schmidt & C<sup>ie</sup>*, Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, Chaux-de-Fonds.
- N° 12422. 5 septembre 1905, 7 1/4 h. p. — Ouvert. — 2 modèles. — Cadrons pour pièces d'horlogerie. — *L. Breitling, Montbrillant Watch Manufactory*, Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, Chaux-de-Fonds.
- N° 12423. 5 septembre 1905, 7 1/4 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Calibre de pendulette. — *Raymond Vachet*, Paris (France). Mandataire: A. Mathey-Doret, Chaux-de-Fonds.
- N° 12427. 7 septembre 1905, 7 1/2 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Mouvement de montre-réveil. — *Ch. L. Faivre*, Locle (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, Chaux-de-Fonds.
- N° 12428. 7 septembre 1905, 8 h. p. — Ouvert. — 4 modèles. — Boîtes de montres pour cadrons décentrés. — *O.-F. Bernheim*, Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Waller, Chaux-de-Fonds.
- N° 12434. 9 septembre 1905, 5 1/2 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Calibre de montre. — *Nouvelle Fabrique de Tavannes (S. A.)*, Tavannes (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, Chaux-de-Fonds.
- N° 12440. 8 septembre 1905, 8 h. p. — Ouvert. — 2 modèles. — Fonds de boîtes de montres décorés. *Arthur Maeder*, Noiraigue (Suisse).
- N° 12444. 13 septembre 1905, 6 3/4 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Mouvement de montre. — *Ulysse Gentil*, Locle (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, Chaux-de-Fonds.

N° 12446. 13 septembre 1905, 4 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Montre-automate. — *Christen Frères*, St-Imier (Suisse).

**Modifications.**

- N° 4582. 3 septembre 1897, 6 3/4 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Calibre de montre. — *Alphonse Thommen*, Waldenburg (Suisse). Mandataire: A. Ritter, Bâle. — Transmission selon déclaration du 28 juillet 1905, en faveur de *Thommen's Uhrenfabriken A. G. Waldenburg*, Waldenburg (Suisse). Mandataire: A. Ritter, Bâle; enregistrement du 12 septembre 1905.
- N° 10249. 19 novembre 1903, 6 3/4 h. p. — Ouvert. — 2 modèles. — Calibre de montre. — Firme: *Alphonse Thommen*, Waldenburg (Suisse). Mandataire: A. Ritter, Bâle. — Transmission selon déclaration du 28 juillet 1905, en faveur de *Thommen's Uhrenfabriken A. G. Waldenburg*, Waldenburg (Suisse). Mandataire: A. Ritter, Bâle; enregistrement du 12 septembre 1905.
- N° 10518. 11 février 1904, 6 3/4 h. p. — Ouvert. — 2 modèles. — Ebauches pour montres. — *Alph. Thommen*, Waldenburg (Suisse). Mandataire: A. Ritter, Bâle. — Transmission selon déclaration du 28 juillet 1905, en faveur de *Thommen's Uhrenfabriken A. G. Waldenburg*, Waldenburg (Suisse). Mandataire: A. Ritter, Bâle; enregistrement du 12 septembre 1905.
- N° 11053. 20 juillet 1904, 6 3/4 h. p. — Ouvert. — 2 modèles. — Ebauches pour montre. — *Alph. Thommen*, Waldenburg (Suisse). Mandataire: A. Ritter, Bâle. — Transmission selon déclaration du 28 juillet 1905, en faveur de *Thommen's Uhrenfabriken A. G. Waldenburg*, Waldenburg (Suisse). Mandataire: A. Ritter, Bâle; enregistrement du 12 septembre 1905.

**Prolongations.**

N° 7484. 22 août 1900, 11 h. a. — (II<sup>e</sup> période 1905/1910). — 67 modèles. — Fonds de boîtes de montres décorés. — *P. Frainier & ses fils*, Morteau (Doubs, France). Mandataire: A. Ma-

they-Doret, Chaux-de-Fonds; enregistrement du 14 septembre 1905.

N° 7490. 25 août 1900, 7 1/4 h. p. — (II<sup>e</sup> période 1905/1910). — 1 modèle. — Calibre de montre. — *Banque d'Escompte et de Dépôts*, Lausanne (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, Chaux-de-Fonds; enregistrement du 15 septembre 1905.

**Radiations.**

- N° 7365. 4 juillet 1900. — 1 modèle. — Calibre de montre.
- N° 7369. 5 juillet 1900. — 12 modèles. — Cadrons de montres.
- N° 7370. 7 juillet 1900. — 4 modèles. — Rondelles pour cadrons de montres.
- N° 7406. 14 juillet 1900. — 1 modèle. — Etui de montres.

**AVIS**

Afin d'éviter des confusions, nous prions nos abonnés, lors d'un changement d'adresse, de bien vouloir nous indiquer l'ancien domicile.

**Cote de l'argent**

du 30 Septembre 1905

- Argent fin en grenailles. . . fr. 108.— le kil'o.
- Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . . . fr. 110.— le kilc.
- Change sur Paris . . . . . fr. 100.—

**FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ**

Société Anonyme par Actions. Directeur: J. PERLET.  
Maison fondée en 1849  
Usine hydraulique et électrique — Procédés mécaniques perfectionnés

**Manufacture d'Ebauches et Finissages de 13 à 36 lignes**

Pièces à Clef et Remontoirs en tous genres, Ancre et Cylindre, à Verre et Savonnettes

Systèmes en vue, demi-vue, couvre-rochets, Revolver, Bascule, etc., etc., à ponts et 3/4 platines

Spécialités: Remontoirs soignés Extra-plats à 28 et 22/12<sup>mes</sup> de hauteur total

Ancre à Verre et Sav. en grandeurs 16, 17, 18, 18 1/2 lignes

Etude et entreprise de Calibres genres spéciaux

**LA FABRIQUE NE TERMINE PAS LA MONTRE**

H 621 J 1376

**AVIS**

La fabrique de boîtes à vis de **F. BORGEL**, 6, Saint-Jean à Genève, avise MM. les fabricants et horlogers, qu'aucune licence de fabrication de ses boîtes imperméables à vis n'a été ni vendue, ni concédée; qu'en conséquence elle est toujours seule à fabriquer ses boîtes à vis brevetées, d'une pièce et de trois pièces.

Les contrefacteurs seront poursuivis rigoureusement. Exiger la marque de fabrique dans chaque boîte et numéros du brevet.

H 10371 X 2253

**BREVETS D'INVENTION**

MARQUES DE FABRIQUE DESSINS ET MODÈLES EN TOUS PAYS

*Mathey-Doret, Ingénieur-Conseil*

Office Général FONDÉ EN 1888 LA CHAUX-DE-FONDS (Suisse)

La plupart des Brevets concernant l'Horlogerie sont enregistrés par cet office

**Déclarations de douanes - Bulletins d'expéditions**  
avec raison sociale et autres facilités, à la  
**Lithographie-Typographie R. HAEFELI & C<sup>ie</sup>, La Chaux-de-Fonds**  
La Chaux-de-Fonds, Rue Léopold Robert, 13 bis et 14

**CHARLES FRANK**

le plus grand atelier pour

**FABRICATION DE SECRETS OR**

en tous genres. — Ouvrage prompt et soigné

12, Stand La Chaux-de-Fonds Stand, 12

TÉLÉPHONE H 230 C 1323 TÉLÉPHONE

Fabrique d'horlogerie pour tous pays

**RIAT & HINTZY** PRECISE

Porrentruy (Suisse)

Successeurs de **E. Roussel-Galle**,  
maison fondée en 1861 NELLY

Spécialités de montres à clefs et remontoirs  
en toute grandeur, ancre et cylindre

Horlogerie soignée et de confiance

Echantillons sur demande. 945

**ACHAT AU COMPTANT**

Montres or, argent et métal genres anglais ainsi que tous genres de **lots de liquidation**; paiement chez notre banquier, à la Chaux-de-Fonds. H 1626 C 1779

Offres à **M. Harrinson & C<sup>o</sup>** Norton street  
**Liverpool**

**Les seules montres de dames**

hors concurrence en prix, par la qualité

10 à 14<sup>mm</sup> ancre et cylindre en boîtes or, argent et métal ou mouvements seuls 1580

Plus ancienne fabrique produisant cette spécialité

**V<sup>e</sup> JEAN AEGLER, Usine „Rebberg“, BIENNE**



**FABRIQUE DE MONTRES OR Modèles**

**de Joaillerie GROS** de 7 à 22 lignes, ancre et cylindre, lépines et savonnettes **GROS** **spéciaux**  
 et Ciselure riche pour tous pays  
 pour Dames  
 Choix important de Nouveautés  
**PAUL LÉVY**  
**Besançon** (France), rue de Lorraine, 5  
 MAISON À PARIS 2102  
 30, Boulevard de Strasbourg, 30  
**Grand Prix**  
 Exposition univ. Liège 1905 **Premiers prix d'observatoire** Exposition univ. St-Louis 1904

**Manufacture CH. CHOPARD**  **d'Horlogerie Sonvilier (Suisse)**

TÉLÉPHONE

Maison fondée en 1830

Marque de fabrique déposée

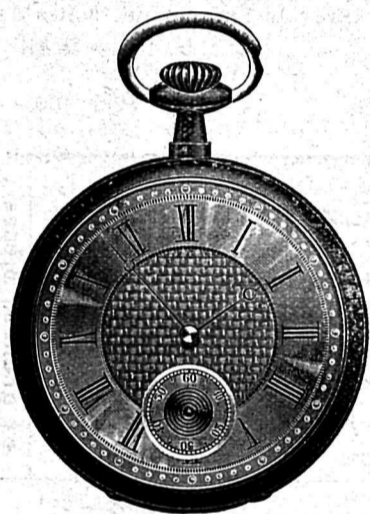
Adresse télégraphique: Gloria, Sonvilier

\* Exportation et genres pour tous les pays du monde \*

**Spécialités de montres plates, extra-plates et extra-minces, ancres fixes, 17, 18 et 19 lignes levées visibles, doubles plateaux, mise à l'heure au pendant, extra solide**

Demandez les montres **GLORIA** qui sont livrées garanties comme bienfacture, fini, réglage, élégance et solidité.

Les montres „GLORIA“ se fabriquent en trois qualités, avec boîtes or, argent, acier, niel, vieil argent, frappes, métal et fantaisie, verres et savonnettes.

**1<sup>re</sup> qualité****extra soignée**

réglage de précision, serré à 10 secondes dans les deux positions et accompagnée d'un bulletin de marche.

**2<sup>me</sup> qualité****soignée**

réglage garanti à 30 secondes dans les deux positions

**3<sup>me</sup> qualité****bonne montre civile**

garantie réglée à 1 minute au pendu

*La fabrique ne traite qu'avec maison de grès et offre monopoles pour la vente exclusive de ses produits avec marque « Gloria ».*

H 10523 I

Pour renseignements, catalogue illustré et prix, s'adresser à la

2258

**Manufacture de Montres „GLORIA“ à Sonvilier près La Chaux-de-Fonds (Suisse)**

Chaque pièce est accompagnée d'un bulletin de garantie

Personnel expérimenté pour la fabrication des montres à hauteur minime.

**Bâle Carl Spaeter Bâle**

**Comptoir de vente des ACIÉRIES DE KREFELD**

Aciers fondus pour outils de toute première qualité, pour tout usage comme : étampes, matrices, poinçons, etc., etc.

Acier rapide, marque « Goliath » et « Goliath extra », pour burins à tourner, raboter, etc.

Mèches américaines. Rondelles forgées et recuites pour fraises.

Acier Siemens Martin, garanti bien trempable.

H 2254 G

4887

Arbres en acier comprimé, pour transmissions. — Acier au pied.



MANUFACTURE D'HORLOGERIE  
**A. Scherz & C<sup>o</sup>, St-Imier**

Spécialité de Montres

extra-plates, extra et extra minces

en qualité bon courant et soigné

dans les grandeurs 11, 12, 17, 18, 19 et 20 lignes, **Lépines** et **savonnettes**

TOUS GENRES DE BOITES ET DÉCORS

La Maison fabrique aussi avec les mouvements soignés, extra-minces à 11, 18, 19 lignes, de la maison **RANNAZ de CLUSES**.

(H 42355 J 4162)

**MONTRES ANCRE EXTRA PLATES**  
Lépines et Savonnettes en 17<sup>mm</sup> et 19<sup>mm</sup>  
TOUS GENRES DE BOITES POUR TOUS PAYS  
TÉLÉPHONE **D. JSOZ** Crêt 24  
**LA CHAUX-DE-FONDS**  
C 593 H 815

Manufactures de pierres fines  
**THEURILLAT & C<sup>ie</sup>, Porrentruy**

Usines hydrauliques et électriques à Porrentruy et Courtemaiche occupant plus de 300 ouvriers

Spécialité de pierres moyennes, échappements et Roskopf avec trous extra polis et réguliers pour interchangeabilité absolue.

H 560 P 4505

Prix très avantageux.

Une grande fabrique d'horlogerie 2281

**demande technicien-calibriste**

très au courant de la partie et connaissant la fabrication de l'ébauche.

Adresser les offres sous chiffres **B 10849 J** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, St-Imier**.

**Technicien chef d'ébauches**

Jeune homme sérieux ayant plus de 15 ans de pratique, connaissant à fond la fabrication de l'ébauche par procédé moderne, toutes les machines s'y rattachant, le pointage interchangeable, et sachant bien dessiner, cherche place pour le 1<sup>er</sup> janvier 1906. Adresser les offres s. chiffres **Oc 3493 C** à l'agence **Haasenstein & Vogler, St-Imier**. 2277

A vendre

**Brevet**

N<sup>o</sup> 32170

**Montre**

à balancier visible, centre du cadran. S'adresser à **M. J. Journot à Seloncourt**, (Doubs). H 2573 P 2213

**Commerce d'horlogerie**

bien situé, avec bonne clientèle Hc 5508 Q 2280

**à vendre ou louer**

pour cause de maladie, à des conditions extra-favorables. Offres sous **L. E. 1869** poste restante, Bâle.

MANUFACTURE DE MONTRES

**C. HOURIET-GINDRAT**

Marque de fabrique **TRAMELAN (Suisse)** Maison fondée en 1884  
TRÉMOLAT Téléphone

Spécialité de Montres ancre de précision

très soignées, **plates, extra-plates et extra-minces**

Lépine et savonnettes, or, argent, acier et fantaisie.

Interchangeabilité absolue. (H 9607 J) 2141

Qualité, marche et réglage garantis

Les mêmes montres se font également en cylindre, très soignées

Prix défiant toute concurrence.

La maison fait également, très avantageusement, tous genres de montres bon courant, de 10 à 30 lignes, ancre et cylindre, lépine et savonnette pour tous pays.

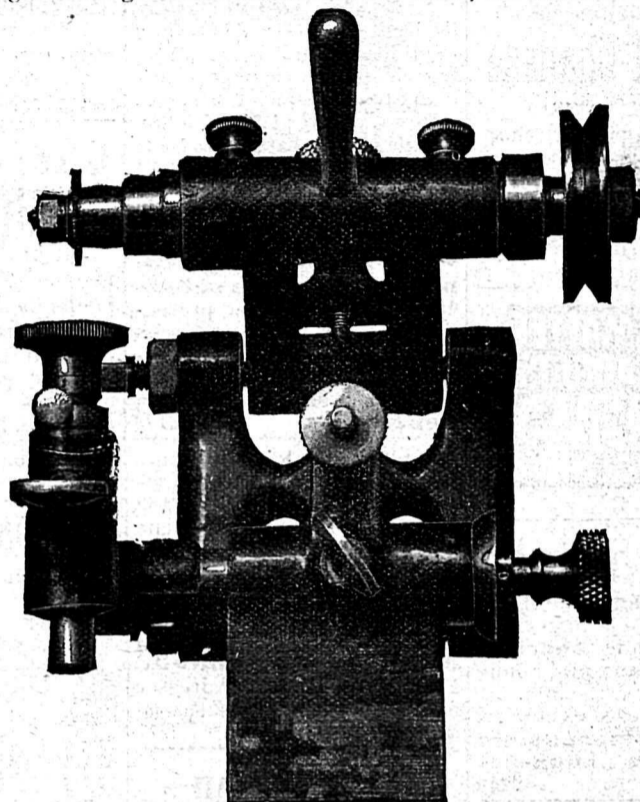
**Machine**

à couper les balanciers pivotés en les centrant par l'extérieur du grand plateau, évitant ainsi toute chance de casse aux pivots. Cette machine peut aussi être utilisée pour balanciers non pivotés. 30 minutes suffisent pour en couper 1 grosse.

Ce système imaginé par la fabrique de balanciers compensés H 2886 C 2084

**C. Huguenin-Thiébaud & fils**  
**Huguenin & Jaquet, successeurs**  
**Ponts-de-Martel**

est en vente chez l'inventeur ou au magasin de fournitures d'horlogerie en gros M<sup>rs</sup> Henri Picard & Frère, La Chaux-de-Fonds.



**A. Schläfli, à Selzach**  
Fabrique d'ébauches et de finissages  
Spécialités de remontoirs

Ancre et cylindres de 11 à 24<sup>mm</sup>

Finissages système Roskopf 13 à 14<sup>mm</sup>

Remontoirs 18 1/2<sup>mm</sup> ancre extra-plats 24/12, 1<sup>re</sup> qualité



Remontoirs

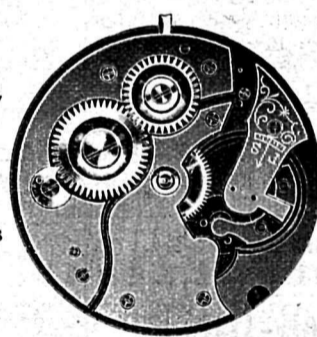
ancre 18 1/2<sup>mm</sup>

Calibres

déposés

Extra-plats

24/12



La fabrique ne fait pas la montre.



Remontoirs

cylindres 11

Bascule imitation vu

Calibres

déposés

H 607 C



La fabrique ne fait pas la montre.

4157



Remontoirs

13 à 14<sup>mm</sup>

Système Roskopf

Calibres déposés



Etude et entreprise de calibres particuliers!



**E. D. Elias**

HORLOGERIE EN GROS  
EXPORTATION  
42, Oude Turfmarkt  
**AMSTERDAM**  
HOLLANDE

H 194 C

39

**Assortiments Roskopf**

Fritz GRANDJEAN  
H 570 C Le Loole 831

**Pierres fines**

pour l'horlogerie

**J. Krugel-Chausse**

Granges (Soleure)

Spécialité de pierres échappements et moyennes en grenats, rubis, saphirs et pierres pour Roskopf.

En qualité bon courant et soigné. H 3424 C 2259

Prix avantageux.

**EMUHLEMATTER  
BIENNE-MADRETSCH  
CLICHÉS  
EN TOUS GENRES**

H 1959

**Un mécanicien**

connaissant à fond l'outillage pour fabrication d'horlogerie et la galvanoplastie **cherche une place** dans une bonne maison. Entrée à volonté.

Adresser offres sous chiffres **Fc 3409 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 2249

**Société Suisse  
des Brevets d'Invention  
Berne  
S.A. par Actions**

50, Rue du Marché, 50

**JACQUES EIGELDINGER**

Place Neuve 2, La Chaux-de-Fonds  
H 603 C Maison fondée en 1878 1063  
Rémoitor arg., acier et métal.  
Montres Colosse 30 h. et 8 jours  
p<sup>r</sup> voitures, automobiles, voya-  
ges et bureau. Montres boules  
et demi-boules avec et sans  
pierrerie. Montres 8 jours de  
27 à 60<sup>m</sup>, réglages garantis.

Comptabilité américaine 1012  
appr. à fond par leçons écrites.  
Suc. gar. Pros. gratis H. Frisch,  
exp. comp. Zurich F. 21. H 5523

**FABRICATION DE  
Pierres fines****S. Fell-Daehler**

H 2612 C Nidau 1977

Spécialité de pierres grenats  
Moyennes et échappements,  
bonne qualité, trous polis et  
réguliers. Bon marché.

**Si vous désirez**

posages de vis intérieurs  
aux anneaux ronds et  
ovales, travail soigné et prix  
modérés, adressez-vous chez

**M<sup>me</sup> Christ Ritschard**  
La Chaux-de-Fonds, Parc 69

Un étranger  
**achète montres  
bon marché**

métal doré, verre et savonne-  
nette. H 25684 L 2226  
Offres S. 49, Bex (Vaud).

**Arnold Richard**Téléphone **Sonvilier** Téléphone

Spécialité :

Montres ancrées pour Dames  
or, argent, acier

10, 11, 11<sup>3</sup>/<sub>4</sub><sup>m</sup>, lépines, savonnettes

Extra-plates - Hauteur normale  
Fabrication et Réglage  
E 40568 J soignés 2270

Des exportateurs impor-  
tants pour 2269

**les Indes  
et la Chine**

désirent recevoir des offres  
détaillées des fabricants d'hor-  
logerie pour des genres spé-  
ciaux pour ces pays. Adresser  
offres s. chiffres L 3485 C à Haas-  
enstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Une importante mai-  
son d'horlogerie demande  
**un bon voyageur**

pour l'Allemagne et l'Aut-  
riche. Inutile de se présen-  
ter sans les meilleures réfé-  
rences. Adresser les offres  
sous **M 10789 X** à l'agence  
**Haasenstein & Vogler,  
Genève.** 2273

Un neuchâtelois (plusieurs  
langues) actuellement inter-  
prète-vendeur de la section  
américaine à Liège, cherche  
place dans

bonne maison d'horlogerie

pour y remplir ensuite l'emploi  
**d'interprète-vendeur**

à l'Exposition de Milan. Adresser  
offres sous **Ec 10658 X** à Haas-  
enstein & Vogler, Genève. 2271

**Mécanicien**

connaissant l'outillage mo-  
derne pour fabrication d'hor-  
logerie et sachant faire toutes  
les étampes, cherche place  
pour tout de suite ou époque  
à convenir.

Adresser offres si possible  
avec traitements sous chiffres  
**Mc 3488 C** à l'agence  
**Haasenstein & Vogler, La  
Chaux-de-Fonds.** 2268

On cherche maison pouvant  
livrer toute la

**fourniture**

prête à remonter une montre  
ancrée ou cylindre extra bon  
marché. Gros chiffres d'affai-  
res garanti annuellement.

Offres sous chiffres **J 3411 C**  
à **Haasenstein & Vogler,  
La Chaux-de-Fonds.** 2251

Traveller (young) residing  
in England, having had ten  
years experience in Watch-  
trade, **wishes**

**to represent**

**good Swiss-House.**

**Highest references.**

Apply under **C 3404 C** to  
**Haasenstein and Vogler,  
La Chaux-de-Fonds.** 2246

**Demande  
d'associé**

Une maison d'exportation  
d'horlogerie-bijouterie en gros  
et détail, établie depuis plu-  
sieurs années à l'étranger, de-  
mande associé avec capital  
de fr. 40.000 à 50.000. Affaires  
assurées, très sérieux. Réfé-  
rences de premier ordre à dis-  
position.

Offres sous **Jc 3293 C** à  
**Haasenstein & Vogler,  
La Chaux-de-Fonds.** 2207

**TIR CANTONAL BERNOIS 1906, A LANGNAU**

La fourniture des prix de fête est mise au concours. Les récompenses se composent de :  
**Une petite et une grande médaille** (une partie des petites médailles doit être  
munie d'un sertissage et servir de broche).

**Un gobelet en argent; un service de table, en argent** (cuiller, couteau et  
fourchette) **et un gobelet à vin, en argent.**

**Une montre argent pour homme et une montre or pour dame.**

**Une coupe en argent pour section, modèle de 1903.** H...Y 2272

Les concurrents sont priés de s'adresser jusqu'au **31 octobre 1905** au président du Co-  
mité du tir, **M. Hans Friedli**, greffier, à Langnau, et de lui envoyer des esquisses.

**Colonies**

Commerçant sérieux, établi dans contrée saine, cher-  
che pour étendre son commerce et pour pouvoir le céder  
dans quelques années, **associé** avec petit capital.

Occasion unique de faire son chemin pour jeune  
homme actif et intelligent. 2274

Adresser les offres sous chiffres **Jc 5511 Q** à Haas-  
enstein & Vogler, Bâle.

**Demandé:****Chef monteur de boîtes**

Une fabrique de boîtes de la Suisse allemande, nou-  
vellement installée, cherche un très bon ouvrier qui soit à  
même de diriger seul une fabrique de boîtes métal et acier.

Connaissance des installations modernes absolument  
nécessaire.

Suivant convenance, on serait disposé à intéresser  
l'ouvrier au commerce.

Adresser les offres sous chiffres **J 3482 C** à l'agence  
de publicité **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-  
Fonds.** 2267

**Fabriques d'Horlogeries et d'Ebauches**

Chef mécanicien, dessinateur, constructeur, parlant les  
2 langues, ayant dirigé ateliers, cherche place dans fabrique  
désireuse de la réorganisation et installation de son atelier  
de Mécanique et d'Ebauches sur les bases les plus modernes.

A défaut, prendrait place comme direction et dessinateur  
pour la construction de Machines et spécialement automa-  
tiques pour l'Ebauche. Références de premier ordre à dis-  
position. Adresser offres sous chiffres **Fc. 3437. C.** à HAA-  
SENSTEIN & VOGLER, La Chaux-de-Fonds. 2261

Un fabricant de cadrans, établi depuis 20 ans,  
ayant agrandi ses ateliers, installations modernes,  
désire

**ENTRER EN RELATIONS**

avec grandes maisons fabriquant la série qualité  
bon courant et soignée. Bien installé pour les  
genres américains.

Offres sous chiffres **C. 3462.C.** à HAASENSTEIN  
& VOGLER, La Chaux-de-Fonds. 2262

**Genres anglais**

Une maison anglaise de 1<sup>re</sup> classe désire acheter tous gen-  
res de montres or, argent et métal, **d'occasion et livra-  
bles tout de suite.**

Chaque montre doit être bien en ordre.

Indiquer le prix et la quantité de chaque genre.

**Paiement comptant par banquier suisse.**

S'adresser sous chiffres **E 3408 C** à Haasenstein & Vo-  
gler, La Chaux-de-Fonds. 2250

**A louer courant 1906, au centre de la  
Chaux-de-Fonds de  
magnifiques locaux**

d'une superficie de 500<sup>m</sup>2, construction neuve,  
aménagement au gré du preneur, pour bu-  
reaux et grands ateliers. Ecrire à Messieurs  
**Lehmann & Jeanneret**, notaires, La Chaux-  
de-Fonds. H 3494 C 2276

**Qui fait la montre à clef ?**

argent blanc et galonné, 18, 19 et 20<sup>m</sup>, cuvettes métal.

Les mêmes cuvettes argent.

Remontoir argent blanc et galonné, 19 et 20<sup>m</sup>, cuvette

argent, balancier coupé.

Paiement au comptant.

H 3497 C 2275

Offres avec prix à

**E. J. HERLIN, Helsingfors (Finlande).**

**ATELIER  
de Décoration argent**

La Charmille, Renan  
Spécialité de bassines tout le tour.

Accepterait contrat avec fa-  
brique pour le terminage de  
la boîte. H 10234 J 2245

Jeune commerçant capable,  
habile dactylographe, sachant  
anglais, espagnol, italien, fran-  
çais, cherche

**association**

avec apport de fonds dans  
maison sérieuse. Offres sous  
**Bc 3396 C** à Haasenstein & Vogler,  
La Chaux-de-Fonds. 2244

**Stock  
de mouvements terminés**

13 lignes, 0 size, ancre bas-  
cule à targette et à vue négati-  
ve, est à vendre à bas prix.

Adresser offres sous chiffres  
**S 3508 C** à **Haasenstein &  
Vogler, La Chaux-de-  
Fonds.** 2284

**Termineurs!**

Fabrique de Roskopf sorti-  
rait régulièrement des termi-  
nages; au besoin elle fourni-  
rait boîtes et toutes fournitu-  
res; prière d'envoyer prix

avec et sans boîtes et fourni-  
tures sous chiffres **G 3476 C** à  
**MM. Haasenstein & Vo-  
gler, La Chaux-de-Fonds.** 2266

**On offre à remettre**

la fabrication d'une montre  
13 lig. ancre et cylindre, cali-  
bre déposé, genre pour l'Amé-  
rique et l'Angleterre.

Avec commandes. Peu de  
reprises. Adresser offres sous  
**Ec 3468 C** à **Haasenstein  
& Vogler, La Chaux-de-  
Fonds.** 2264

**OCCASION**

On offre à vendre 3 calibres  
courants 19<sup>m</sup> (16 size) avec  
toutes les plaques de travail  
à sertir, ainsi qu'une grande  
partie de fournitures pour les  
dits calibres, le tout à très bon  
marché. Adresser offres sous  
chiffres **X 10432 J** à Haasenstein  
& Vogler, St-Imier. 2242

**Aux****Fabricants d'horlogerie**

Spécialité de pierres échap-  
pements ancre, tout grenats  
ou balanciers rubis, travail  
régulier et bon courant. Echan-  
tillons avec prix à disposition.

S'ad. à **M. L. Wuilleumier-  
Béguelin**, pierres et sertis-  
sages, à **Tramelan**-dessous  
Jura bernois. H 10851 J 2282

Qui se chargerait de termi-  
ner 50 mouvements  
échantillons en qualité  
soignée; on fournirait  
boîtes et ébauches.

Adresser offres sous chiffres  
**R 3507 C** à **Haasenstein  
& Vogler, La Chaux-de-  
Fonds.** 2283

**Commis**

Dans une importante maison  
d'horlogerie, on demande un  
jeune homme connaissant la  
sortie et la rentrée de l'ou-  
vrage. Place stable pour per-  
sonne intelligente, active et  
sérieuse. Offres sous **Nc 3491 C**  
à Haasenstein & Vogler, La Chaux-  
de-Fonds. 2278

**Acheveur-visiteur**

absolument capable et expé-  
rimenté dans la montre or  
pour dames **est demandé**  
dans comptoir de la Chaux-  
de-Fonds. **Salaires élevés**  
pour personne vraiment ca-  
pable.

Adresser offres sous chiffres  
**P 3498 C** à **Haasenstein  
& Vogler, La Chaux-de-  
Fonds.** 2279



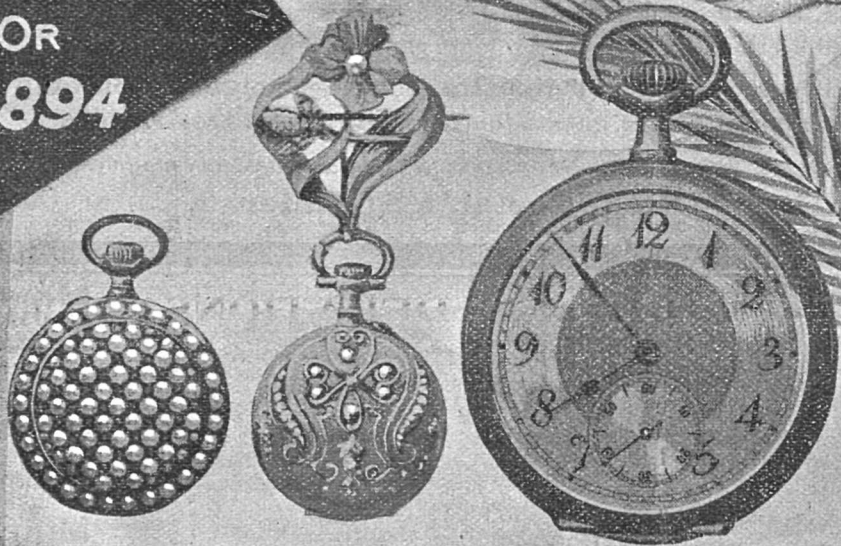
FABRIQUE DE MONTRES

Geismar & Co.

BESANÇON

MÉDAILLE D'OR  
**PARIS 1900**

MÉDAILLE D'OR  
**LYON 1894**



**MONTRES ANCRE DE PRECISION**

DE 11 à 19 lig LÉPINES & SAVONNETTES  
MARCHÉ ET QUALITÉ IRRÉPROCHABLES

**MONTRES CYLINDRE** DEPUIS 9 lig.

**GRAND CHOIX DE FANTAISIES**

POUR DAMES, JOAILLERIES, CISELURES etc.

**FABRICATION MÉCANIQUE**

PAR LES PROCÉDÉS LES PLUS MODERNES  
CALIBRES NOUVEAUX, ELEGANTS & SOLIDES

**PRIX SANS CONCURRENCE**  
À QUALITÉ ÉGALE



*Amphictr. des.*



Maisons de dépôt  
et de  
représentation  
de  
**LA NATIONALE:**

à Chaux-de-Fonds  
rue du Parc 65

à Bienne  
rue de l'Union 3

à Porrentruy

à Tramelan

à Paris  
M. Louvrier  
rue Sévigné 30

à Besançon  
M. Marcel Bernard  
Avenue Carnot 16



# LA NATIONALE S. A.

Usines fusionnées de matières ouvrées or, argent, métal  
et d'assortiments pour la boîte de montre

**CHAMPAGNE \* ST-IMIER \* SAIGNELÉGIER \* MADRETSCH**

Occupant un personnel de 350 ouvriers d'élite, et disposant d'un outillage moderne, puissant et sans cesse renouvelé.

Le catalogue illustré des produits de la société est envoyé sur demande; en outre des formes courantes en pendants, couronnes et anneaux, il renferme une riche collection d'assortiments en fantaisie et haute nouveauté.

LA NATIONALE fait exécuter par ses dessinateurs techniques tous modèles pour la construction d'outillages pour tous nouveaux genres d'assortiments, carrures ou lunettes de boîtes.

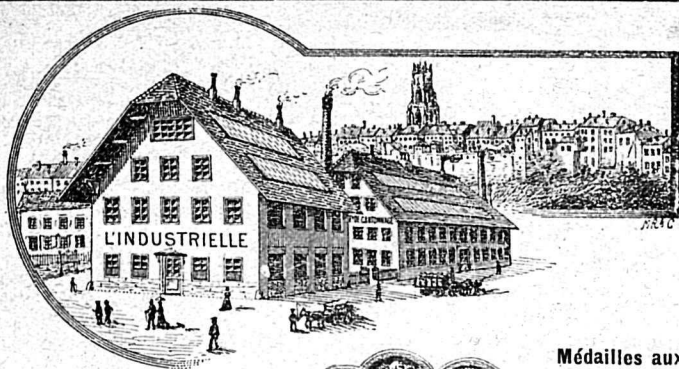
Elle possède, en Suisse et à l'étranger, de nombreux brevets et dépôts de modèles pour spécialité de pendants, de couronnes, d'anneaux, de carrures et de lunettes; elle ne travaille que par procédés interchangeables dans toutes les grandeurs de 8 à 70 lignes.

Bienfaisance irréprochable, qualités extra-soignée, soignée, courante et ordinaire. Prix très réduits se rapportant à la qualité fournie. Livraisons très rapides.

La correspondance pour ce qui est relatif aux prix, aux catalogues, aux modèles, etc., est à adresser au

**Siège social, à St-Imier.**

H 10658 J 1102



Médailles aux  
Expositions uni-  
verselles de Paris  
et de Barcelone

Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

## L'Industrielle

Maison fondée en 1887

Société anonyme

\* **Manufactures de Cartonnages** \*

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante  
des fabriques de **Cartonnages pour l'Horlogerie**

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc., se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

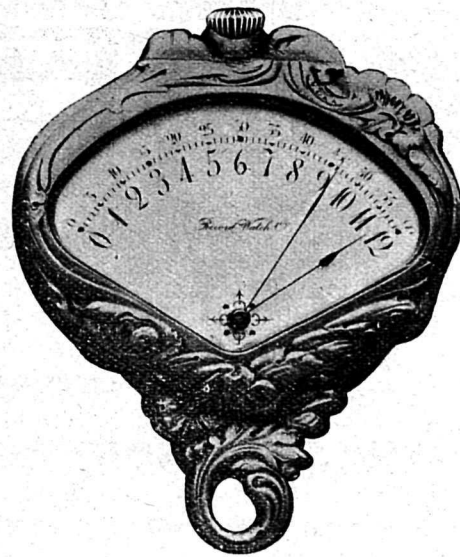
Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle seule environ 70 ouvriers et ouvrières. (H 1974 F) 1712

Stock continuuel d'environ 300,000 cartons genres courants.

Directeur général: **H. Schmidlin.**

Pour adresse: **L'Industrielle, à Fribourg.**



### MONTRE SECTOR

Dernière  
et plus haute nouveauté

Interchangeabilité complète

Mouvement  
extra-soigné

Réglage garanti

Le retour automatique  
des aiguilles ne peut nuire  
en aucune façon à la bonne  
marche de la montre

**BREVETS** 1395

Manufacture d'Horlogerie  
**Record Watch Co**

**Tramelan**  
(Suisse)



**ANIRA**

extra-plate ancre soignée

or, argent, métal acier

15 rubis, spiral Breguet

Montre élégante,  
Solide et durable

A qualité égale  
prix défiant toute concurrence

Télégrammes:

**Record, Tramelan**

Téléphone

